

Nouveau : un terrain de football synthétique à Fismes

Châlons-en-Champagne, le 29 septembre 2011

Le mercredi 5 octobre est une date à marquer d'une pierre blanche pour les footballeurs qui ont l'habitude d'aller jouer ou s'entraîner à Fismes.

En effet ce jour-là, à **16 heures** sera inauguré un terrain de football synthétique au stade René Audibert.

Rappelons que la commune de Fismes possédait jusqu'ici deux terrains de football : un terrain d'honneur préservé pour la mise en place des compétitions ainsi qu'un terrain dédié à l'entraînement. Or, en mars dernier, le Conseil Municipal de Fismes a décidé de procéder à la construction d'un terrain de football synthétique (117m x 75m) pour remplacer l'actuel terrain d'entraînement, soumis à de nombreuses contraintes.

Pourquoi ce choix ?

A la vérité, il s'est imposé de lui-même pour des raisons à la fois pratiques et économiques. Ainsi, une étude technique a été conduite pour comparer les coûts de réfection d'un terrain en gazon naturel et celle d'un terrain synthétique, sachant que la pratique sur terrain naturel doit être limitée (gazon à protéger pour les compétitions) et considérée comme potentiellement, 3 fois moins importante qu'un terrain synthétique.

Chaque année, le coût d'entretien d'un terrain « naturel » (tonte, arrosage, engrais, traçage, décompactage ...) est évalué à 31 000 € contre 4 700 € pour un « synthétique ».

Un autre chiffre parlant : l'écart de coût concernant l'entretien de ces deux surfaces serait sur 10 ans, de près de 263 000 €, ce qui représente approximativement la différence en termes d'investissement entre un terrain naturel (280 000 €) et un terrain synthétique (550 000 €).

Ce terrain d'entraînement va profiter :

- aux licenciés de l'union sportive Fismoise (près de 200 licenciés dont 130 de moins de 21 ans) dont l'École de football labélisée par la Fédération Française de Football.

- aux établissements scolaires (3 groupes scolaires publics et un groupe scolaire privé).

- A l'École Primaire Centre (11 classes) et l'école élémentaire Deschamps (4 classes) à travers la mise en place de cycles d'initiation au football ainsi que d'autres pratiques (rugby, jeux de ballons...).

Le financement se répartit de la façon suivante :

Le Conseil général a ainsi attribué à la commune de Fismes une aide financière de **160 797 €** calculée au taux de 41.28 % (taux d'intérêt départemental) sur une dépense subventionnable de 389 528 € (80% du projet).

Les autres financeurs de ce dossier étant le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 82 000 € - soit 44 % de financement public - ainsi que la Fédération Française de Football (FFF) pour 25 000 €.

Contact presse :
Jérôme Gorgeot
gorgeotj@cg51.fr
03-26-69-81-65